

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 18 octobre 2016

Suite à une convocation du 11 octobre 2016 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 18 octobre 2016 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick LACOUR, Dominique NOLLEZ, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Hélène MULLER.

**Absents :** Samuel PATÉ donne pouvoir à Pascal DOYEN, Patrick MULLER donne pouvoir à Eric BOURGEOIS.

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

**Public présent :** Dominique BARRAULT

## Ordre du Jour

Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : annulation d'une décision modificative. Il demande également le huis clos pour le point 8 de l'ordre du jour ainsi que pour une question diverse. Le huis clos est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS**

Accepté à l'unanimité. La somme de 2 685.90 € sera virée sur le compte de la Commune.

### **2. APPROBATION DU DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DE L'ILOT**

Dans le cadre du déclassement du chemin rural de l'Ilot, aucune remarque n'a été enregistrée lors de l'enquête publique. Le Conseil Municipal accepte le déclassement à l'unanimité.

### **3. DECISIONS MODIFICATIVES MATERIEL TECHNIQUE**

Le Maire demande une décision modificative afin de régler deux factures imprévues : réparation du tracteur (2 401.02 € TTC) et remplacement de la brosse de la balayeuse (820.80 € TTC). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **4. DECISION MODIFICATIVE PLU**

Le Maire indique que nous sommes en avance sur l'élaboration de notre PLU. Une facture prévue en 2017 doit être réglée cette année. Une décision modificative doit être établie pour un montant de 4 320 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **5. DECISION MODIFICATIVE FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal)**

La commune n'ayant jamais cotisé à ce fond, aucun budget n'avait été prévu. Nous devons verser cette année 408 €. Une décision modificative est nécessaire. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

### **6. DEMANDES DE SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES**

Le Lycée de Sézanne propose un voyage scolaire en Angleterre pour un montant de 322 € par élève. Un élève est concerné : Aksel EKICIER.

Le Collège d'Anglure propose un voyage aux Orcières pour une somme de 436 € par élève. Cinq élèves sont concernés : Louis CHAUVE, Erwann MAINGAULT, Ivana PETIT, Lorenzo DEMOUSTIERS, Wilson GERVASI.

Le Conseil Municipal décide à la majorité avec une abstention de verser une participation de 50 € par élève.

## **7. TARIFS VENTE DE TERRAINS (huis clos)**

Des prix de vente « plancher » ont été définis par le Conseil Municipal pour la vente des terrains suivants :

- Verger route de Conflans de 991 m<sup>2</sup>
- Verger route de Conflans de 426 m<sup>2</sup>
- Terrain à bâtir (ancien terrain de tennis) de 1 070 m<sup>2</sup>
- Terrain à bâtir route de Conflans de 2 538 m<sup>2</sup>

## **8. FUSION DES INTERCOMMUNALITES**

Le Maire informe que Monsieur le Préfet, dans le cadre de la loi NOTRe, a arrêté, le 12 septembre 2016, la fusion des Communautés de Communes des Coteaux Sézannais, des Portes de Champagne et du Pays d'Anglure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette nouvelle intercommunalité comprendra 62 communes pour 22 176 habitants.

89 conseillers communautaires seront désignés (2 pour Marcilly sur Seine).

Un comité de pilotage de 30 membres a été créé. Jacques-Henri RAMBAUD en fait partie

## **9. VENTE DE FLUTES A CHAMPAGNE**

A la demande de nombreux Marcillons, la Commune a réédité des flûtes à champagne à l'effigie de la Commune. Le Conseil Municipal décide un prix de vente de 12 € par carton de 6.

Elles seront disponibles prochainement en mairie.

## **10. SECURISATION DE LA TRAVERSE**

Le Maire présente le devis concernant la première tranche de la sécurisation de la traverse.

Il comprend :

- Un passage piéton « aux normes »
- Deux ralentisseurs réalisés sous forme de plateau surélevé de 15m de longueur
- La pose de bandes sonores aux entrées du village côté Saron et Conflans

Le montant est de 93 354 € TTC.

Le Maire précise que nous souhaitons réaliser ces travaux en premier, les imaginant inférieurs à l'installation des feux (55 000 €).

Devant ce montant exubérant, le Conseil Municipal refuse le projet.

Benoit BASSAC suggère un simple espace limité à 30 km/heure, considérant que le secteur n'est pas accidentogène. Le Maire précise qu'il n'attendra pas qu'un accident survienne pour agir. D'autre part, une telle zone doit être délimitée également par des ralentisseurs comme dans le projet proposé qui comporte une zone 30 de l'aire de jeux à la mairie.

Le Maire propose une nouvelle étude pour un coût modéré. Peut-être inverser le stop au niveau du pont ?

La commission concernée se réunira très rapidement.

## **11. DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)** **TRAVAUX MAIRIE 2EME TRANCHE**

Jacques-Henri RAMBAUD ayant rencontré récemment Monsieur Charles de COURSON, celui-ci s'était proposé de nous aider pour financer la deuxième tranche des travaux de la mairie et de nous appuyer auprès de la Préfecture pour l'obtention d'une DETR. Les services de l'Etat ont informé le Maire que le montant des travaux : 24 555.32 € TTC était insuffisant et qu'ils ne considéreraient les demandes qu'à partir de 25 000 € TTC. Nous devons donc augmenter notre projet !

## **12. PERMIS DE CONSTRUIRE CLUB DU CANOE KAYAK**

Jacques-Henri RAMBAUD précise que le dossier du permis de construire du bâtiment du club de canoë kayak avance. Il a été accepté aux trois commissions principales : accessibilité le 4 août, sécurité incendie le 18 août, PPRI le 30 septembre.

Il reste à réaliser l'étude de sol.

## **13. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire signale qu'il a reçu une proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 50 € par an. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer.

## **14. COTISATION VILLAGES FLEURIS**

Le Conseil National des Villes et Villages fleuris décide de demander, pour 2017, une cotisation d'un montant de 90 € par an pour les villages de moins de 1 000 habitants. Le Conseil Municipal refuse, à la majorité avec une voix pour.

## **15. 11 NOVEMBRE ET COLIS DES AINES**

La réunion au monument aux morts aura lieu à 11h30.

Le Maire propose 2 types de menu pour le repas des anciens. La formule 1 est retenue par le Conseil Municipal.

Le Maire indique que plusieurs éléments ont été commandés pour le colis des aînés. Il demande aux membres du Conseil de transmettre leurs idées au secrétariat de la mairie, avant le 3 novembre afin de compléter ces colis. La commission concernée se réunira le jeudi 3 novembre à 18h30.

## **16. ANNULATION DECISION MODIFICATIVE DU 06 JUIN 2016**

Une décision modificative avait été votée le 6 juin pour prévoir le règlement de la deuxième tranche des travaux de la mairie. Ceux-ci étant reportés au deuxième semestre 2017, ce document doit être annulé. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **17. AFFAIRES DIVERSES**

### **• CONTRAT DE TRAVAIL DAVID DOYEN**

Le contrat est reconduit jusqu'au 30 septembre 2017.

### **• FOUILLES ARCHEOLOGIQUES ROUTE DE CONFLANS**

Le Maire confirme qu'il avait demandé une prise en charge à 100 % des fouilles archéologiques pour un montant de plus de 135 000 €. Le courrier permettant le règlement direct de cette somme, par le Ministère de la Culture à l'INRAP, était à la signature depuis le 2 septembre il nous est parvenu le 15 octobre !

### **• PANNEAUX**

Des panneaux indiquant notre « participation citoyenne » ont été installés aux entrées du village.

Les panneaux « village fleuri » ont été déplacés car il est interdit de les fixer sur les panneaux départementaux d'agglomération.

- **TRAVAUX DU SABLE**

Le Maire précise que la deuxième tranche des travaux du Sablé a été effectuée sur l'ensemble de la voie. (il était prévu au départ la réfection des rives jusqu'au niveau de la future vélovoie.)

- **VISITE DES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE**

Jacques-Henri RAMBAUD a reçu les représentants des Architectes des Bâtiments de France afin de préserver le quai de Seine et l'avenue des Tilleuls.

Ce service a considéré que notre demande était justifiée, cependant il nous propose la mise en place d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) dont l'étude coûterait environ 15 000 € à la Commune (subventions déduites). Compte tenu de son prix, cette action ne pourra pas être menée.

- **SECURITE ROUTIERE**

La Préfecture communique sur les accidents de la route en 2015, dans la Marne :

- ❖ 285 accidents
- ❖ 41 tués
- ❖ 381 blessés
- ❖ 198 hospitalisés

- **VOL ATELIERS (29 août 2016)**

Les ateliers municipaux ont été cambriolés fin août. Le préjudice s'élève à environ 2 000 €.

- **PROCES MILLOT (huis-clos)**

Suite à la plainte déposée par la Mairie conjointement à celle de la Gendarmerie l'audience a eu lieu le 07 septembre 2016 en l'absence de Monsieur MILLOT

- **PERMANENCE DE LA CROIX ROUGE**

La Croix Rouge de Sézanne propose une permanence en mairie une fois par mois. La prochaine aura lieu le lundi 7 novembre de 9h30 à 10h30. Cette opération n'est qu'un essai pour le moment.

- **CHANGEMENT DE NOM EDF**

EDF nous annonce son changement de nom : ENEDIS

---

- **PONT DU 31 OCTOBRE 2016**

Le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 31 octobre 2016.

- **DEMANDE DE GUY CORDELLE**

Monsieur Guy CORDELLE demande la gratuité de la salle des fêtes pour le jeudi 26 mai 2017 afin d'organiser la fête de « la pastorale des migrants ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **DEGREVEMENT AGRICULTEURS**

Suite à la demande de la Mairie, les propriétaires fonciers non bâtis impactés par les inondations, qui ont eu lieu du mois d'avril au mois de juillet 2016, bénéficieront d'un dégrèvement d'une partie de leur taxe foncière.

- **ENTRETIEN AIRE DE JEUX**

Le Maire indique qu'il a consulté l'entreprise ATOUT POSE afin de réaliser les contrôles de sécurité indispensables des équipements de l'aire de jeux. Coût de la prestation : 420 € TTC

## Tour de table

Valérie Mayeux résume le travail de la commission fleurissement qui, après la fête des pommes, se réunira prochainement pour repenser la distribution des illuminations de Noël ; au concours départemental des maisons fleuries, Monsieur et Madame Alain JACQUET ont été déclarés seconds de la catégorie « maisons avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique » .

Elle souligne ensuite l'important travail de nettoyage des berges de Seine réalisé par la Commune, alors même que, pour une partie, c'est la compétence des VNF.

Enfin elle fait part de la proposition du Lions' Club de Romilly/Nogent de fournir gratuitement un panneau handicap « si tu prends ma place, prends aussi mon handicap » : un panneau sera installé devant la boulangerie.

Eric BOURGEOIS signale une ampoule grillée à hauteur du 4 route de Saron.

Bernard PLÉAU souhaiterait 2 petites poubelles à la place d'une grande sur le terrain de pétanque afin d'améliorer le tri.

Pierre BABINOT informe que le panneau qui était situé dans le terrain de tennis a été enlevé et sera posé sur la façade de la maison des associations pour un usage d'affichage des associations.

Claude GENTY souhaite que les cadres de la salle du Conseil soient raccrochés. Le Conseil choisit des encadrements noirs.

Jean-Claude LACAUGIRAUD se propose de réparer le bateau illuminé pour Noël. Il précise que ces travaux pourront être réalisés à Barbanthall. Il constate le bon entretien de la commune par les employés communaux. Il demande de poursuivre le nettoyage des berges.

Benoît BASSAC demande de faire le bilan des illuminations de Noël. Le Maire précise qu'une réunion est prévue à cet effet. Il demande également la réparation de certains bancs de l'église ainsi que du plancher.

Pascal DOYEN signale un trou en formation sur la route du sablé. Il sera signalé au Département.

Dominique BARRAULT signale que la crosse d'un lampadaire, route de Sézanne, a été dérégulée.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,



The stamp is circular and contains the following text: 'Mairie de Maisse', '51260 MAISSE', and 'FRANCE'. It features a central emblem depicting a church and a landscape. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.